

SÉANCE SOLENNELLE DES CHAMBRES RÉUNIES

TENUE LE 23 DÉCEMBRE 1909

POUR RECEVOIR LE SÉRMENT CONSTITUTIONNEL

DE

SA MAJESTÉ ALBERT, ROI DES BELGES

Prenant possession du Trône.

A 10 heures 45 minutes, les membres des deux Chambres se réunissent au Palais de la Nation.

Le bureau se compose de :

M. le vicomte Simonis, président du Sénat ; MM. le baron d'Huart et le comte Goblet d'Alviella, secrétaires, membres du Sénat ; M. Campioni, greffier du Sénat ;

M. Cooreman, président de la Chambre des représentants ; MM. Carton de Wiart et Borboux, secrétaires, membres de la Chambre des représentants ; M. Pauwels, greffier de la Chambre des représentants.

M. le vicomte Simonis, le plus âgé des deux présidents, déclare la séance ouverte. Il fait connaître à l'assemblée qu'il a été procédé par les deux Chambres au tirage au sort des députations chargées de recevoir, l'une, Sa Majesté le Roi, l'autre, Sa Majesté la Reine.

La première députation est composée de MM. le baron de Favereau, Dupont, Raepsaet, le baron Whettnall, Allard, Wiener, le comte de Renesse et Delannoy, membres du Sénat, et de MM. Van Damme, Degroote, Tonnelier, Ouverleaux, Masson, Braun, Standaert, d'Hauwer, Wauwermans, Feron, Van de Venne et Pouillet, membres de la Chambre.

La seconde députation est composée de MM. le vicomte de Jonghe d'Ardoye, Braun, de Lanier et Henricot, membres du Sénat, et de MM. Colfs, Duquesne, Snoy et Beernaert, membres de la Chambre.

Dans l'hémicycle ont pris place les princes et ambassadeurs extraordinaires avec leurs suites, le corps diplomatique accrédité près la Cour de Bruxelles, S. E. le cardinal-archevêque de Malines, LL. GG. les évêques de Belgique, les autres chefs des différents cultes, MM. les gouverneurs des provinces, le premier président de la cour de cassation et le procureur général près cette cour, le président de la cour des comptes, les premiers présidents des cours d'appel et les procureurs généraux près ces cours, ainsi que les autres grands corps de l'Etat.

A 10 h. 55 m., Sa Majesté la Reine est introduite par la députation et prend place dans la tribune qui lui est réservée.

La Reine, accompagnée de ses deux fils, Son Altesse royale le Prince Léopold et Son Altesse royale le Prince Charles, est en grand deuil.

La salle entière se lève et accueille Sa Majesté par les plus vives acclamations, auxquelles se mêlent celles de la foule des spectateurs qui garnissent les tribunes.

Prennent successivement place dans la tribune de S. M. la Reine : S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre ; LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Vendôme ; LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Charles

de Hohenzollern ; la Comtesse de Lonyay, née Princesse Stéphanie de Belgique ; S. A. R. la Princesse Clémentine ; S. A. R. le Duc de Connaught ; S. A. R. l'Infant don Carlos d'Espagne ; S. A. R. le Duc Franz Jozef en Bavière ; S. E. M. Decrais, ambassadeur de France ; S. E. le général Goiron, ambassadeur d'Italie ; S. E. M. Kurino, ambassadeur du Japon ; S. E. M. de Giers, ambassadeur de Russie ; les dames d'honneur de S. M. la Reine et des princesses.

La maison civile du Roi se range entre le trône et la tribune royale.

A 11 heures 10 minutes, l'arrivée du Roi au Palais de la Nation est signalée. Un grand silence se fait dans l'assemblée ; l'huissier-chef de la Chambre apparaît à l'entrée de la salle et annonce :

Le Roi !

Sa Majesté, précédée de la députation et suivie de sa maison militaire, fait son entrée au milieu d'acclamations enthousiastes qui se prolongent pendant plusieurs minutes, tandis que le groupe socialiste répond aux cris répétés de « Vive le Roi » par le cri de « Vive le suffrage universel ».

Après avoir salué Sa Majesté la Reine, les Princes, les Ambassadeurs, le Corps diplomatique et l'Assemblée tout entière, le Roi monte les degrés du Trône, à la droite duquel se place sa maison militaire.

Le calme s'étant rétabli, le Roi, debout, prononce d'une voix fortement accentuée et en étendant la main, le serment constitutionnel ainsi conçu :

« JE JURE D'OBSERVER LA CONSTITUTION ET LES LOIS DU PEUPLE BELGE, DE MAINTENIR L'INDÉPENDANCE NATIONALE ET L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE. »

— Il le répète aussitôt en flamand :

« IK ZWEER DE GRONDWET EN DE WETTEN VAN HET BELGISCHE VOLK NA TE LEVEN, DE NATIONALE ONAFHANKELIJKHEID, ALSNEDE DE ONGESCHONDENHEID VAN HET GRONDGEBIED TE HANDHAVEN. »

Toute la salle debout éclate en applaudissements prolongés. Les dames agitent leurs mouchoirs dans les tribunes ; les cris de « Vive le Roi », « Leve de Koning » ne cessent de se faire entendre qu'au moment où le Roi s'assied et s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« Au moment où j'assume la mission que me confie la Constitution, ma pensée se reporte naturellement vers les Fondateurs de notre Indépendance ; vers le Congrès, fixant, dans une charte mémorable, les principes fondamentaux de notre vie nationale ; vers ces hommes

« d'Etat qui illustrèrent l'époque de 1830 et qui guidèrent la Belgique dans les voies de la sagesse politique. Ma pensée se reporte enfin vers le Chef de la Dynastie, le Roi Léopold I^{er}, l'élu des libres mandataires de la Nation.

« Je leur adresse, ici, un hommage ému et reconnaissant.

« Gardien respectueux des institutions que le pays s'était données, Léopold I^{er} sut comprendre et réaliser les aspirations du peuple belge. Il consolida la Belgique à l'intérieur, il la fit honorer au dehors : dans la grande famille des nations, la Belgique fut estimée comme un pays d'ordre, de liberté et de progrès, — son Roi comme un sage.

« Le Souverain que nous pleurons aujourd'hui prenait, en montant sur le Trône, l'engagement de faire la Belgique « plus belle et plus grande », noble ambition qu'il eut la gloire de réaliser.

« Il y a trente ans à peine, on se montrait, sur le continent africain, un territoire immense, resté impénétrable, où l'esclavage entretenait la désolation. C'était une tache sur la carte du monde. Maintenant, la paix règne dans ce pays largement ouvert à la civilisation. Qui a réalisé ce prodige? Le Roi Léopold II, par sa prévoyance, sa hardiesse, sa ténacité, vaillamment secondées par le dévouement de tant de nobles compatriotes. Le souvenir en restera gravé dans l'histoire des peuples. (Vifs applaudissements.)

« Animé du souci constant d'enrichir la nation, le Roi voulait asseoir, sur des fondements solides, l'avenir économique du pays. Ses desseins, toujours vastes, étaient servis par une volonté qui ne défailait jamais et qui, en mainte circonstance, heureuse ou critique, s'est solennellement affirmée : et alors, le pays était fier de son Roi!

« Les hommages qui ont salué la mémoire de Léopold II expriment les sentiments de sincère reconnaissance que lui ont voués les Belges. »

Le Roi se tournant vers les missions extraordinaires et le corps diplomatique dit :

« A ces hommages, les Gouvernements étrangers, émus du deuil de la nation belge et admirateurs des hautes qualités intellectuelles de Léopold II, ont désiré s'associer par l'envoi de missions spéciales. Au nom de la Belgique, j'adresse des remerciements aux Princes, aux ambassadeurs et envoyés extraordinaires dont la présence a été, pour nous, un gage précieux d'amitié. (Nouveaux applaudissements.)

« Messieurs,

« De plus en plus, le moment est venu, pour la Belgique, de prendre conscience de ses destinées et de regarder en face les nécessités de l'avenir. Au cours d'une existence de trois quarts de siècle, elle a réalisé, dépassé les prévisions les plus optimistes de ses fondateurs; elle est heureuse, elle est riche. Mais la richesse crée des devoirs aux peuples comme aux individus : seules les forces intellectuelles et morales d'une nation fécondent sa prospérité. (Longs applaudissements.)

« Il nous appartient de prolonger une ère brillante en nous pénétrant des idées et des principes qui sont dans la tradition des Belges : l'inébranlable attachement à toutes nos libertés constitutionnelles (très bien! très bien!), l'amour de notre indépendance (très bien! très bien!), la sagesse et la mesure dans la gestion des affaires publiques. (Très bien! très bien!) C'est ainsi que le peuple belge maintiendra intact le patrimoine sacré fait du labeur de tant de générations, et qu'il poursuivra sa marche vers les conquêtes pacifiques du travail et de la science, — tandis que les artistes et les écrivains de Flandre et de Wallonie sèmeront le chemin de leurs chefs-d'œuvre. (Approbation.)

« La Nation, de son plein consentement, désireuse de mener à bien l'œuvre de son Roi, vient d'assumer la souveraineté des territoires du Congo. Avec la conscience de ses devoirs, avec fermeté aussi, elle a tracé la politique coloniale qu'elle entend suivre. C'est une politique d'humanité et de progrès. Pour un peuple épris de justice, une mission colonisatrice ne peut être qu'une mission de haute civilisation (Bravo bravo! double salve d'applaudissements) : en l'acceptant loyalement, un petit pays se montre grand.

« La Belgique se gouverne elle-même par des institutions dont d'autres Etats ont emprunté les principes; toujours elle a tenu ses promesses et quand elle prend l'engagement d'appliquer au Congo un programme digne d'elle... (Le Roi se lève et, étendant la main, ajoute :) nul n'a le droit de douter de sa parole. »

(A ce moment, la salle entière est debout et éclate en bruyantes acclamations, qui interrompent pendant plusieurs minutes la harangue royale.)

Le Roi reprenant :

« Messieurs,

« J'ai la vision très nette de ma tâche.

« Le devoir des princes est dicté à leur conscience par l'âme des peuples; car, si le Trône a ses prérogatives, il a surtout ses responsabilités. (Applaudissements.) Il faut que le Souverain se tienne, avec une entière loyauté, au-dessus des partis; il faut qu'il veille au maintien des forces vives de la Nation; il faut que, sans cesse attentif à la voix du pays et penché, avec sollicitude, sur le sort des humbles (nouvelle approbation), le Souverain soit le serviteur du droit et le soutien de la paix sociale. (Très bien! très bien!)

« Que Dieu m'aide à remplir cette mission! Quant à moi, je serai toujours prêt à seconder les efforts de ceux qui travaillent à la grandeur de la Patrie et qui, pénétrés de l'esprit de concordé et d'avancement social, élèvent le niveau intellectuel et moral de la nation, développent l'éducation et l'instruction, assurent à la masse un plus grand bien-être. (Bravos.)

« J'aime mon pays. La Reine partage ces sentiments d'indéfectible fidélité à la Belgique. (Vive la Reine! vive la Reine!) Nous en pénétrons nos enfants et nous éveillons chez eux, à la fois, l'amour du sol natal, l'amour de la famille, l'amour du travail, l'amour du bien : Ce sont ces vertus qui rendent les nations fortes. (Longs applaudissements.)

« Messieurs,

« L'accueil qui m'est fait me touche profondément.

« J'y vois la preuve d'une confiance qui m'honore autant qu'elle me soutient; je m'efforcerai de la mériter.

« En prêtant le serment constitutionnel, je prends, devant moi-même et devant mon pays, l'engagement de remplir scrupuleusement mes devoirs et de consacrer toutes mes forces, toute ma vie au service de la Patrie. » (Triple salve d'applaudissements.)

DE TOUTES PARTS : Vive le Roi! Vive la Reine! Vive la Famille Royale!

Le Roi descend les degrés du trône et, après avoir salué la Reine et les augustes personnages qui l'entourent, ainsi que les membres des deux Chambres et les autres personnes, se retire au milieu d'unanimes applaudissements et des cris ininterrompus de « Vive le Roi! »

Sa Majesté la Reine se retire ensuite. Les manifestations les plus sympathiques et les cris de « Vive la Reine! » l'accompagnent jusqu'à sa sortie.

— La séance est levée à 11 heures 55 minutes.